



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 10.06.2022

Numéro de publication: HR02-1005492933

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation AB2 Bio SA, Ecublens (VD)

AB2 Bio SA

(AB2 Bio Ltd) (AB2 Bio AG)

EPFL Innovation Park, building B

1015 Lausanne

AB2 Bio SA, à Ecublens (VD), CHE-115.828.103 (FOSC du 02.12.2021, p. 0/1005347897). Statuts modifiés le 30.05.2022. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 06.07.2020. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 537'885.53, divisé en 17'850'111 actions nominatives de CHF 0.01, 13'308'917 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées A quant au produit de liquidation, 10'404'295 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B quant au produit de liquidation, 6'843'395 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B-2 quant au produit de liquidation, et 5'381'835 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées C quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation de l'assemblée générale du 06.07.2020), par décision du 30.05.2022, pour le détail cf. statuts. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 19.07.2012. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 540'986.19, divisé en 18'160'177 actions nominatives de CHF 0.01, 13'308'917 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées A quant au produit de liquidation, 10'404'295 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B quant au produit de liquidation, 6'843'395 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées B-2 quant au produit de liquidation, et 5'381'835 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées C quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative à l'octroi de droits de l'assemblée générale du 19.07.2012), par décision du 30.05.2022, pour le détail cf. statuts.

Registre journalier no 11363 du 07.06.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 235, Date: 02.12.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud